



DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration de l'Université Bretagne-Sud

Séance du 20 avril 2021

Délibération n°21-2021 : Adoption du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 16 mars 2021.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L 712-3

Vu les statuts de l'Université et notamment les articles 5 et suivants

Vu le règlement intérieur de l'Université et notamment l'article 1.3.5

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE A L'UNANIMITE des suffrages exprimés le procès-verbal modifié de la séance du conseil d'administration du 16 mars 2021.

Membres en exercice : 30
Membres présents : 22
Membres représentés : 4
Suffrages exprimés : 25
- Pour : 25
- Contre : 0
Abstention : 1
Ne prend pas part au vote : 0

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

<p><u>Document en annexe</u> : Procès-verbal approuvé de la séance du conseil d'administration du 16 mars 2021.</p>
